



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Garantir l'accès à la langue française aux enfants français établis à l'étranger

Question écrite n° 3536

### Texte de la question

Mme Eléonore Caroit appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du commerce extérieur et des Français de l'étranger, sur la nécessité de maintenir le programme Passe enfant langue française (PELF). Le programme PELF, initié par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères à la suite d'une demande présidentielle, a pour objectif de permettre gratuitement à des enfants français résidant à l'étranger, n'ayant pas accès à l'apprentissage de la langue française, de recréer un lien avec le français. Ce dispositif, en développement depuis 2024, est actuellement en phase d'expérimentation dans 14 pays. Il offre aux enfants âgés de 6 à 11 ans, de nationalité française, 20 heures de cours sur trois mois, en ligne ou en groupe. Cette initiative constitue un excellent outil pour préserver et élargir l'influence de la francophonie au-delà des frontières. Ce dispositif permet également de garantir l'apprentissage de la langue française pour les compatriotes à l'étranger ainsi que de jouer un rôle diplomatique en renforçant les liens entre la France et les communautés francophones qui, bien souvent, ont une implantation profonde et durable dans les pays où elles résident. Au cours de ses nombreux déplacements en circonscription (Amérique latine et Caraïbes), Mme la députée a pu constater le succès du programme PELF, très prisé des familles installées à l'étranger de longue date. Cet engouement lui a été confirmé par l'ensemble des postes diplomatiques de sa circonscription, où le dispositif a été déployé. Au regard du contexte budgétaire actuel, Mme la députée craint que le programme PELF ne soit pas reconduit. Elle souhaite demander à M. le ministre qu'une étude d'évaluation des résultats du programme PELF soit menée avant qu'il ne soit statué sur la reconduction du dispositif. Dans le cas où le programme PELF ne serait pas reconduit, elle lui demande quelles seraient les mesures mises en place par le ministère pour pallier cette absence.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Eléonore Caroit](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (2<sup>e</sup> circonscription) - Ensemble pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3536

**Rubrique :** Langue française

**Ministère interrogé :** [Commerce extérieur et Français de l'étranger](#)

**Ministère attributaire :** [Commerce extérieur et Français de l'étranger](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 janvier 2025](#), page 327